

J. Thouriez

L'an mil huit cent quatre vingt sept le deux janvier
à midi le Conseil municipal de la Commune de Combiers
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session extra-
ordinaire sous la Présidence de M. Charles Maurel.

Étaient présents, M. Sadailles, Noël Thomas, Delaud,
Duclos, Dorein, Sinoz, Charles Jean Maurel.

M. Dorein Sinoz, a été nommé secrétaire lequel a accepté
M. le Maire donne connaissance au Conseil d'une lettre
de M. le Directeur du Haras de Saintes, et de M. Nogues, lettres adressées
à M. le Préfet et Communiqué à M. le Maire de Combiers et étant
relatives au lieu des établissements que l'Etat réclame nationaux
dans la Commune de Combiers. M. le Maire rappelle au Conseil
qu'à la date du 14 germinal relative à la même affaire et par
lequel cette assemblée a demandé que l'établissement de l'école
nationale soit à Combiers.

Le Conseil après avoir pris connaissance de deux lettres présentées
à la délibération, du conseil et dont il est fait mention ci-dessus et

de Maintenir la délibération du vingt un novembre et demande
que la station nationale soit établie au lieu même de Combiers
et demande à ce que M. le Préfet s'occupe comme nos armées
brédiments de M. Nogues.

Le Conseil prie donc Monsieur le Préfet de vouloir bien
approuver la présente délibération et autoriser le commencement
des travaux qui doivent être terminés le plus promptement
possible. Il a été en ce point résolu.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus et ont
signé les membres présents

J. Berthelet

Noël Thomas

Duclos

Delaud

J. Sadailles

J. Thouriez